

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ?

Les enquêtes d'opinion sur la retraite auprès des Français sont nombreuses ([document n° 1bis](#)). Dans le contexte de réforme annoncée, le présent dossier fait le point sur les enseignements qu'il est possible de tirer de trois enquêtes récentes : le baromètre annuel de la DREES (résultats de 2015-2016), l'enquête « Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite » réalisée par la Caisse des Dépôts en 2012 et la quatrième vague de l'enquête « Motivations de départ à la retraite » réalisée auprès des nouveaux retraités en 2017.

La première partie revient sur les opinions vis-à-vis du système de retraite actuel. Au-delà de ces premiers résultats, elle cherche à savoir comment ces opinions se forment et comment elles évoluent dans le temps. La seconde partie du dossier présente les souhaits en matière de réforme tandis que la troisième partie analyse les opinions des individus sur leur propre départ à la retraite, notamment sur les motivations des nouveaux retraités et les appréciations sur l'information individuelle en matière de retraite.

I. Quelles sont les opinions vis-à-vis du système actuel ?

- **Quelles sont les anticipations d'âge et de montant de retraite ?** En 2016, plus de 70 % des non-retraités souhaiteraient partir à la retraite à 60 ans ou avant (contre plus de 90 % en 2000). Toutefois, les non-retraités estiment qu'ils ne pourront prendre leur retraite qu'à 65 ans et 2 mois en moyenne, soit cinq ans et trois mois après l'âge moyen souhaité. Les jeunes de moins de trente ans pensent qu'ils pourront partir deux ans plus tard environ. Par ailleurs, 70 % des non-retraités estiment que leur niveau de vie une fois à la retraite sera plus faible que celui de l'ensemble de la population. Les réponses varient peu selon les âges ([documents n° 2 et n° 3](#)).
- **Le système de retraite offre-t-il suffisamment de liberté pour choisir la date de son départ à la retraite ?** Près de la moitié des nouveaux retraités interrogés en 2017 estiment que le système de retraite offre suffisamment de liberté pour choisir la date de son départ à la retraite alors que l'autre moitié pense le contraire. Plus de la moitié des nouveaux retraités déclare que les réformes n'ont rien changé à cette liberté de choix, 15 % qu'elle s'est accrue et 30 % qu'elle a diminué. Enfin, 51 % des nouveaux retraités mentionnent que la durée requise pour avoir le taux plein est la règle qui contraint le plus le départ à la retraite ([document n° 4](#)).
- **Que pensent les Français de la nature du système actuel ?** En 2012, 76 % des personnes interrogées se déclarent favorables au paiement de cotisations en contrepartie d'un montant de pension correspondant (système actuel) et 17 % déclarent ne pas vouloir payer de cotisation et percevoir un montant minimal une fois à la retraite. Les personnes favorables au système actuel de financement des retraites par cotisation ont ensuite été interrogées sur les raisons de ce choix. 44 % de ces personnes déclarent alors que c'est parce qu'elles trouvent ce système plus pratique et qu'il n'y a pas à s'en occuper, 33 % parce qu'elles le trouvent plus juste et 15 % l'estiment moins risqué ([document n° 5](#)).
- **Comment les opinions se forment-elles et évoluent-elles ?** Le croisement des réponses et des caractéristiques individuelles permet de constater que les opinions et préférences des individus sur la retraite semblent corrélées à leurs caractéristiques socio-économiques. Pour autant, les

opinions sur la retraite semblent aussi le fruit de valeurs propres aux individus comme la solidarité ([documents n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5](#)). Ces opinions évolueraient dans le temps de concert avec les opinions dominantes mais également en fonction des convictions et préférences des individus ([documents n° 5, n° 6 et n° 7](#)).

II. Quelles sont les souhaits en matière de réforme ?

- **Quelles réformes à système inchangé ?** Les enquêtes concordent en ce qui concerne le choix des leviers à privilégier pour préserver le système actuel de retraite : en très large majorité (70 % à 80 %), les enquêtés déclarent préférer un décalage de l'âge de départ à la retraite (par le biais d'une augmentation de la durée d'assurance ou d'un recul de l'âge), environ 30 % une augmentation des cotisations tandis que la baisse des pensions, ou leur non-revalorisation, ne recueille que de 5 % à 10 % des préférences ([documents n° 2, n° 6 et n° 7](#)).
- **Faut-il garder un système contributif et solidaire ?** En 2012, 60 % des personnes interrogées sont favorables à un système contributif intégrant des éléments de solidarité, 24 % souhaitant plutôt un système uniquement contributif et 11 % un système où le montant de la pension est forfaitaire ([document n° 5](#)). Parmi les éléments de solidarité, 82 % des enquêtés du Baromètre DREES de 2016 pensent que le fait d'avoir élevé des enfants doit conduire à des avantages au moment de la retraite et les deux tiers considèrent que les deux parents doivent en bénéficier ([document n° 6](#)).
- **Quels devraient être les objectifs poursuivis par une réforme en profondeur du système de retraite ?** En 2012, les personnes ont répondu en priorité le maintien du niveau des pensions et la recherche de l'équilibre financier. Venaient ensuite la recherche de plus de clarté et d'équité intra et intergénérationnelle ([document n° 7](#)). En outre, 39 % des Français considèrent en 2015 qu'il ne devrait y avoir qu'un seul régime avec des caractéristiques identiques pour tous, et 45 % préféreraient qu'il y ait un socle commun de retraite, avec certaines différences selon le statut professionnel ([document n° 6](#)).

III. Quelles sont les opinions des individus sur leur départ à la retraite ?

- **Quelles sont les motivations de départ à la retraite ?** 72 % des nouveaux retraités déclarent en 2017 être partis à la retraite dès que possible, les fonctionnaires et les cadres du privé étant plus souvent partis plus tard. Le fait de vouloir profiter le plus longtemps possible de la retraite, d'avoir atteint l'âge minimal des droits ou d'avoir atteint l'âge du taux plein ont beaucoup joué dans cette décision tandis que les motifs financiers ou ceux liés à l'état de santé ou aux conditions de travail sont moins souvent cités ([document n° 8](#)).
- **Les individus connaissent-ils bien leurs droits ?** En 2012, seulement 35 % des personnes interrogées non-retraitées de tout âge se sentent plutôt bien ou très bien informées. Le niveau d'information augmente avec l'âge et/ou la réception d'un document du droit à l'information. Parmi les personnes se sentant plutôt mal ou très mal informées, 25 % répondent être mal informées sur le fonctionnement du système, 47 % sur leurs droits à pension et 60 % sur les modalités de calcul de la pension ([document n° 9](#)).
- **Et que pensent-ils du droit à l'information ?** En 2016, les assurés ayant reçu un document les informant sur leurs droits individuels (RIS ou EIG) se déclarent plutôt bien informés (71 % d'entre eux) mais 74 % d'entre eux déclarent que les informations communiquées pourraient être modifiées d'ici leur départ à la retraite du fait de nouvelles réformes ([document n° 10](#)).